

# M o u v e m e n t d é p a r t e m e n t a l 2 0 2 0

## Foire aux questions

Si vous ne trouvez pas la question que vous vous posez dans ce guide, vous pouvez la soumettre par courriel à la cellule mouvement. La réponse sera envoyée individuellement et viendra enrichir ce guide (mis à jour en ligne chaque semaine sur le site des circonscriptions).

Questions	Réponses	Je retrouve le détail dans les règles du mouvement
Mon barème est-il le même que pour le mouvement inter-départemental ?	Non. Mon barème est calculé selon la valorisation départementale	§ 5
Jusqu'à quel âge mes enfants peuvent-ils m'apporter une bonification de barème ?	Chacun de mes enfants apporte un point supplémentaire à mon barème s'il a moins de 18 ans à la date du 1er septembre 2020	§ 524
Je suis stagiaire en 2019-2020, est-ce que je participe au mouvement ?	Oui obligatoirement	§ 61
Quel est mon intérêt de formuler un maximum de vœux précis ?	Plus je formule de vœux précis, plus j'ai de chances que l'algorithme m'affecte avant de balayer mes vœux larges	
J'ai une RQTH, comment puis-je la valoriser ?	De 2 façons. Soit je demande une affectation au titre de mon handicap et j'ai une priorité 1 sur le vœu qui améliore sensiblement mes conditions de vie avis du médecin de prévention indispensable) ; soit j'ai une bonification de 10 points sur tous mes vœux.	§ 53
Qu'est-ce que la bonification pour renouvellement d'un même vœu ?	Lorsque je formule chaque année le même premier vœu (sans l'obtenir), je peux obtenir 1 point de bonification sur ce vœu par année de demande (5 points maxi). Comptabilisation à partir du mouvement 2018 (2 points maxi donc en 2020).	§ 513
Une classe est supprimée dans mon école, qui doit partir ?	Cela dépend de plusieurs facteurs (le poste était-il vacant ?, y a-t-il un volontaire pour partir ? etc...)	Annexe 8
Qu'est-ce qu'un poste à profil ?	Un poste à profil est un poste nécessitant le recrutement d'un profil spécifique, il est pourvu hors barème sur entretien et avis d'une commission départementale, Exemples : poste de directeur d'école de plus de 8 classes, chargé de mission EFIV...	§ 26
Qu'est-ce qu'un poste à exigence particulière ?	Un poste à compétence particulière nécessite un recrutement sur pré-requis (CAPPEI, liste d'aptitude directeur, certification en allemand...). L'enseignant possédant le prérequis et ayant le plus fort barème y est affecté. A défaut de candidats possédant le prérequis, l'enseignant ayant formulé le vœu et ayant le plus fort barème y est affecté à titre provisoire.	§ 25
Qui m'annoncera le résultat de ma demande de mutation ?	Je recevrai un mail individuel dans ma messagerie professionnelle (nom.prenom@ac-besancon.fr) envoyé par la cellule mouvement ainsi qu'un mail automatique sur ma messagerie i-Prof	§ 615

Questions	Réponses	Je retrouve le détail dans les règles du mouvement
Comment formuler un recours ?	Il y a plusieurs façons – Voir § 7 de la note ou la dernière diapositive de la présentation powerpoint « Le mouvement 2020 »	§ 7
Est-ce que je peux demander un poste de titulaire de secteur et un temps partiel ?	Oui, mon service sera composé par mon IEN en fonction de ma quotité de travail.	
Est-ce que je peux demander un poste ASH mais sans être spécialisé ?	Oui, si je ne possède pas le CAPPEI, je n'obtiendrai le poste qu'à titre provisoire ET dans la mesure où aucun enseignant spécialisé ne l'a demandé.	
Comment dois-je me connecter à l'application ?	Je dois me connecter à SIAM en passant par mon i-Prof.	Annexe 1
Dans quel ordre puis-je, dois-je saisir mes vœux ?	Je peux saisir l'ordre de préférence que je souhaite et modifier cet ordre à ma convenance pendant toute l'ouverture du serveur. Je dois dans certains cas être attentif et demander conseil à la cellule mouvement.	
Quels postes puis-je demander ?	Je peux demander tous les postes, y compris ceux qui ne sont pas vacants car ils peuvent le devenir pendant le mouvement. Attention, sur un poste à compétence particulière, si je n'ai pas la compétence, je n'obtiendrai le poste qu'à titre provisoire ET dans la mesure ou aucun enseignant la possédant ne l'a demandé	
Je suis actuellement en formation CAPPEI sur un poste-support de formation, qu'en est-il de mon poste définitif, qu'en est-il de mon support de formation ?	Je conserve mon poste définitif jusqu'à l'obtention du CAPPEI. Dès lors j'obtiens, si j'en fais la demande, mon poste/support de formation à titre définitif.	§ 42
Que se passe-t-il en cas d'égalité de barème ?	En cas d'égalité de barème, des critères de départage sont utilisés : 1. Ancienneté de service 2. Date de naissance	
J'ai un poste à titre définitif, est-ce que je peux faire un vœu large ?	Non,, pour cette année encore, ceci n'a pas été intégré dans l'algorithme	
Combien de vœux dois-je faire ?	Cela dépend si je participe volontairement ou obligatoirement au mouvement. Dans le 1er cas, je peux ne faire qu'un vœu (et aller jusqu'au maximum). Dans le second, je dois faire au moins 30 vœux précis, je peux en faire jusqu'à 40 ET je dois aussi faire au moins 2 vœux larges.	§ 3
Qu'est-ce qu'un vœu précis ?	Le vœu précis porte sur un poste précis d'adjoint d'enseignement, d'adjoint de secteur, de remplaçant, de directeur, de poste spécialisé, en école ou sur une commune. Un vœu géographique est également un vœu précis.	§ 3

Questions	Réponses	Je retrouve le détail dans les règles du mouvement
Qu'est-ce qu'un vœu large ?	Le vœu large combine une zone infra-départementale dite ZID (3 ZID dans le 90) et une nature de support (adjoint école, remplaçant, ASH, directeur 2 à 7 classes). Dans l'application MVT-1D, je choisis une zone et un « regroupement de MUG » (une nature de support).	§ 3
Suis-je obligé de faire un vœu large ?	Oui si j'ai l'obligation de participer au mouvement, je dois en faire au moins 2.	§ 3
Sur quel poste un vœu large va-t-il m'affecter ?	L'algorithme examine d'abord tous mes vœux précis. S'il ne peut m'affecter, il examine mes vœux larges. Dès qu'il trouve un poste entrant dans le champ du vœu large, il m'affecte.	§ 614
Qu'est ce qu'une affectation à titre provisoire ?	Une affectation provisoire ne dure qu'un an. Elle m'oblige à participer au mouvement de l'an prochain et à changer de poste chaque année tant que je n'ai pas d'affectation à titre définitif.	
L'algorithme peut-il m'affecter à titre provisoire ?	Oui si je ne possède pas le prérequis pour être affecté à titre définitif et qu'aucun enseignant le possédant n'a pu être affecté. Exemples : poste de direction de moins de 8 classes, poste ASH ...	§ 61
Comment l'algorithme balaie-t-il mes vœux ?	L'algorithme balaie d'abord tous mes vœux précis. Il arrête ce balayage dès qu'il peut m'affecter sur l'un d'eux. Si l'examen de mes 30 à 40 vœux précis ne permet pas de m'affecter, l'algorithme examine alors mes vœux larges dans l'ordre de formulation, et m'affecte sur le 1er poste encore vacant trouvé correspondant géographiquement à mes vœux précis. S'il ne trouve rien dans mes vœux et qu'il reste encore des postes vacants, alors il peut m'affecter mais seulement à titre provisoire	§ 614
Quelle est la définition de parent isolé pour le mouvement ?	Le parent isolé exerce seul l'autorité parentale. La situation de séparation géographique des parents n'est pas considérée comme une situation d'isolement.	§ 523
Quelle est la définition d'autorité parentale conjointe pour le mouvement ?	2 parents séparés ou divorcés exercent l'autorité parentale conjointe, la situation est prise en compte uniquement pour les vœux tendant à améliorer sensiblement la situation du ou des enfants.	§ 522
Est-ce que je peux modifier l'ordre de mes vœux après validation ?	Oui, la modification des vœux est possible à tout moment jusqu'à la fermeture du serveur. Une fois mon accusé de réception envoyé, ce n'est plus possible.	
Je ne mesure pas l'implication d'un vœu, à qui puis-je demander conseil ?	A la cellule mouvement : ce.mouvement.dsden90@ac-besancon.fr de préférence ou 06 27 81 14 50. Je peux obtenir une information personnalisée.	Chapitre A

Questions	Réponses	Je retrouve le détail dans les règles du mouvement
Quand dois-je renvoyer l'accusé de réception et à qui ?	Je renvoie l'accusé de réception reçu dans ma boîte i-Prof dès que possible et au plus tard le 22 mai à la cellule mouvement. Si je souhaite demander une ultime modification dans mes vœux, je le note en rouge de façon explicite, Je n'oublie pas de signer le document.	§ 613
Comment demander une correction de mon barème et à qui ?	La période de vérification et de modification du barème commence au lendemain de la fermeture du serveur. Je dois dans ce cas renvoyer rapidement mon accusé de réception accompagné du formulaire "Demande de modification de barème" (+ pièces justificatives) à la cellule mouvement. Au plus tard le 22 mai.	§ 613
A quelle date mon AGS est-elle considérée ?	Mon AGS est regardée au 31 août de l'année du mouvement (31 août 2020 pour le mouvement départemental 2020). Il est possible qu'apparaissent 2 lignes sur mon accusé de réception, il suffit d'additionner.	§ 511
Combien de temps puis-je conserver mon poste définitif si je prends un poste à compétence particulière comme une mission en service académique (exemples : conseiller pédagogique, chargé de mission, faisant fonction IEN...)	Je conserve mon poste pendant 3 ans.	§ 24
Est-ce que je perds mon poste définitif en cas de détachement, CLD, disponibilité ou congé parental.	Oui, en ce cas mon poste est mis vacant au mouvement. Hormis en cas de disponibilité, je bénéficie d'une priorité d'affectation lorsque je réintègre mes fonctions.	§ 43
Pourquoi utiliser exclusivement ma messagerie professionnelle ?	Tout d'abord pour des questions de sécurité (les boîtes personnelles sont susceptibles d'infecter les boîtes et les serveurs pro). Pour des questions de compatibilité ensuite (certains opérateurs considèrent les adresses en @ac-besancon comme du SPAM). Et enfin parce qu'il s'agit d'un geste professionnel : <b>je communique dans le cadre professionnel avec mon adresse professionnelle.</b>	Chapitre A
Est-ce que je peux "laisser" mon poste pour "souffler" un an sur un poste de remplacement ?	Non. Il n'est plus possible de conserver son poste définitif en occupant provisoirement un autre poste. Je participe au mouvement si je pense qu'un changement de poste peut améliorer ma situation. Si celle-ci relève d'un autre type d'accompagnement ou ne peut être améliorée par un changement d'affectation, je peux consulter, suivant le cas, l'assistante sociale des personnels, la conseillère RH de proximité, le médecin de prévention.	